

## Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2020

Présents : M. Chevée, Mme Bacle, M. Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, Mme Slater, M Amchin, M. Georges, M Fabre, M. Pitel, Mme Pierson, Mme Courtois, Mme Daniel-Guyon, M Dos Anjos, Mme Bigeault

Maître Bellemère, nouvelle notaire à Bretoncelles vient se présenter au conseil municipal. Cette assemblée lui souhaite la bienvenue dans notre village.

**M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour :**

- **L'achat de l'immeuble Brico**
- **Le bornage du clos du Perche**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification de l'ordre du jour.

### Approbation du compte rendu de la réunion du 30 octobre 2020

Le compte rendu de la réunion du 30 octobre 2020 a été transmis aux conseillers municipaux avec la convocation. Il est soumis à l'approbation de cette assemblée. Il est approuvé à l'unanimité

### L'achat de l'immeuble Brico D2020.11.30.001

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Me Bosquet, avocat.

M. BERRIER, qui a trouvé entretemps un autre bien qui pourrait lui convenir, serait prêt à se désister de son recours en annulation de la décision de préemption prise par le maire de Bretoncelles.

Il souhaite en échange que :

- La commune ne mette pas en recouvrement les 1500 euros auxquels il a été condamné par le juge des référés ;
- La commune accepte son désistement sans demander de frais irrépétibles ;
- La commune lui verse 5000 euros au titre des frais engagés.

Le conseil municipal émet un accord de principe sur la non mise en recouvrement des 1500 €, de ne pas demander de frais irrépétibles; et de confier à M. Le Maire la possibilité de négocier l'indemnité.

Le conseil municipal souhaiterait que l'avocat rédige un protocole à signer entre les deux parties.

### Location de la salle des fêtes 2021 : tarifs D2020.11.30.001

Monsieur le Maire remet un tableau récapitulatif des tarifs actuels et ceux qu'il propose.

Pour rappel, les tarifs suivants sont appliqués depuis le 1er janvier 2018 (pas de modification en 2019 et 2020) :

Habitants de Bretoncelles

- 1er jour : 165 €
- 2ème jour : 105 €

Habitants hors commune :

- 1er jour : 205 €
- 2ème jour : 135 €

Sociétés locales : 85 €

Lave vaisselle	:	33 €
Electricité - chauffage	:	0.17 € du kwh consommé

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2021

**Cimetière : Tarifs 2021 D2020.11.30.002**

Monsieur le Maire remet un tableau récapitulatif des tarifs actuels et ceux qu'il propose.

les tarifs appliqués depuis le 1er janvier 2020 sont les suivants :

- Concession trentenaire	:	150 € les 2 m <sup>2</sup>
- Concession cinquantenaire	:	250 € les 2 m <sup>2</sup>
- Concession perpétuelle	:	1700 € les 2 m <sup>2</sup>
- Columbarium (pour 30 ans)	:	860 €
- Cavurne (pour 15 ans)	:	260 €

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour 2021

**- SMIRTOM : redevance spéciale D2020.11.30.003**

Le SMIRTOM propose une convention pour la redevance spéciale, établie pour six ans, durée du mandat des élus locaux.

Le coût de la tonne est calculé chaque année à partir des coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères et du tri sélectif, auxquels s'ajoute la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP-taxe nationale) qui évolue également chaque année.

Pour 2020, le coût de la tonne est de 220.41 € et la TGAP de 17 € soit un coût de la tonne total de 237.41 €.

- La production de déchets de la mairie est estimée à 24 kg de déchets par an, soit un coût de 5.70 €
- pour la bibliothèque, la production est estimée à 6 kg par an, soit un coût de 1.42 €
- pour la salle des fêtes, le poids des déchets par repas est estimé à 200 grammes. En 2019, il y a eu 500 repas (5 locations x 100 personnes soit la moitié de la capacité de la salle), soit 100 kg soit un coût de 23.74 €

Le montant total de la redevance spéciale pour l'année 2020 s'élèvera donc à 30.86 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention proposée par le SMIRTOM

**- Budget de la Commune :**

**- décisions modificatives**

La première échéance de l'emprunt souscrit pour l'achat de l'immeuble Brico Bretoncelles est à rembourser à la fin de l'année. Celle-ci n'était pas prévue au BP voté le 28 février 2020.

Il convient donc de prévoir 450 € supplémentaires à l'article 66111 intérêts des emprunts et de réduire d'autant l'article 678 autres charges exceptionnelles, et également 1375 € à l'article 1641 capital avec une réduction de la somme prévue à l'article 2313 constructions. **D2020.11.30.004**

Une erreur de 3 € s'est glissée à l'article 001 résultat d'exécution de la section d'investissement (déficit reporté). M. le Maire propose également de réduire l'article 2313 construction de 3 € pour garder l'équilibre du budget. **D2020.11.30.005**

Lors de la signature de l'acte de vente, il faudra passer une écriture afin que l'achat soit enregistré à l'article 21318 bâtiments communaux. Il est donc nécessaire de prévoir dès maintenant les crédits : 110000 € à l'article 21318 et la même somme en recettes au 275 Consignations **D2020.11.30.006**

Ces décisions modificatives sont votées à l'unanimité.

#### **- prévision des investissements 2021**

Monsieur le Maire remet aux conseillers municipaux un tableau des investissements pour l'année 2021 prenant en compte l'ouverture des plis pour la réalisation des travaux de la MAM. Lors de la prochaine réunion, le conseil municipal prendra une décision quant à la réalisation ces travaux.

#### **- Virements de crédits des budgets annexes vers le budget de la commune**

La commune de Bretoncelles intervient très régulièrement sur les réseaux d'eau et d'assainissement (moyens humains et techniques)

Monsieur le Maire propose de virer la somme de 27000 euros du budget de l'eau (D2020.11.30.007) 30000 euros du budget d'assainissement (D2020.11.30.008) et 3000 euros du budget de la station service vers le budget de la Commune (D2020.11.30.009),

Ces propositions sont validées à l'unanimité.

#### **- Personnel Communal :**

##### **- lignes directrices de gestion**

L'une des innovations de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste donc en l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG). La formalisation du document de référence doit-être faite avant le 31 décembre 2020 pour une effectivité dès le 1er janvier 2021. Les lignes directrices de gestion sont prévues à l'article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Les modalités de mise en œuvre de ce nouvel outil de GRH sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019.

Il conviendra de définir la stratégie pluriannuelle et de déterminer les critères. Ces décisions ne feront pas l'objet d'une délibération.

##### **- assurances statutaires du personnel D2020.11.30.010**

Le contrat d'assurance statutaire garantit les Collectivités territoriales adhérentes contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...).

Le Centre de Gestion peut, au terme de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (article 26), souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L. 416-4 du code des communes et 57 de la loi précitée, ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

Outre le respect des règles de la commande publique, cette démarche vise à négocier des taux et garanties financières plus avantageux en raison de la mutualisation des risques opérée par la conclusion d'un contrat groupe.

La Commune de Bretoncelles peut se rallier à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion. S'agissant des obligations réglementaires en matière de passation des marchés publics, la mission alors confiée au Centre de Gestion de l'Orne doit être officialisée par une délibération de la part de notre Commune.

Cette délibération mandate le Centre de gestion de l'Orne pour procéder à la passation d'un marché d'assurance statutaire groupe mais n'engage pas définitivement notre Commune à ce dernier. En effet, à l'issue de la consultation, la Commune de Bretoncelles, gardera la faculté d'adhérer ou non.

N'adhérant pas au contrat d'assurance actuel, mais souhaitant bénéficier de l'intérêt d'une consultation groupée, le conseil municipal a décidé par délibération en date du 28 février 2020 d'adhérer à la procédure

qui sera engagée par le Centre de Gestion de l'Orne.

Aujourd'hui, la commune est garantie par GROUPAMA-CIGAC.

Les deux propositions sont exposées par M. Le Maire afin que le conseil municipal puisse choisir.

Le conseil municipal retient la proposition de GROUPAMA-CIGAC, prévoyant une franchise de 10 jours lors des arrêts pour maladie ordinaire. Les taux sont les suivants :

- Agents CNRACL : 5.04 %
- Agents IRCANTEC : 1.10 %

Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats avec GROUPAMA CIGAC

**- ENS Vallées et Marais : convention pour l'oseraie D2020.11.30.011**

La proposition de convention a été adressée à chaque conseiller municipal. Elle a pour objet de définir les conditions et modalités pour lesquelles la Commune confie à l'association Bretoncelles Patrimoine Nature la gestion d'une oseraie sur une superficie de 200 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire demande l'autorisation de la signer, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Une convention sera également prévue pour la gestion du verger

**- convention avec l'association « Les pousses solidaires » D2020.11.30.012**

La proposition de convention a été adressée à chaque conseiller municipal.

L'association les Pousses solidaires utilisera une superficie de 1500 m<sup>2</sup> pour la réalisation d'un jardin associatif. Ce terrain est conçu et cultivé collectivement par les adhérents de l'association.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de la signer, ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**Lotissement Clos du Perche : bornage**

Quelques bornes ont disparu. Au cas où, elles resteraient introuvables, le conseil municipal émet un accord sur le principe du devis proposé par le géomètre, M. Pellé.

**Pour information**

- Conseil municipal des jeunes : Difficile à organiser pendant la crise sanitaire, les élections sont reportées au printemps. Monsieur le Maire indique qu'il manque quelques candidats
- Orange : trois antennes prévues à Bretoncelles : le Moulin Neuf, le Paradis, la SCAEL
- Résidence séniors. Monsieur le Maire en donne les principes suite à sa rencontre avec Orne Habitat :
  - construction de maisons à moins de 500 m du bourg,
  - réservées au plus de 65 ans
  - faire une étude de besoin (durée 1 an)
- SNCF : travaux d'entretien sur la voie. Il reste 14 km entre Vaupillon et Sablons à faire. En partenariat avec l'ONF. Débroussaillage puis coupe importante. Les riverains seront contactés pour qu'ils puissent récupérer le bois s'ils le souhaitent. Coupe à blanc, désherbage chimique, ils ne laisseront pas pousser les grands arbres.
- Cimetière : bilan de la commission
  - Le mur du cimetière a été étayé par le personnel communal afin d'éviter qu'il ne tombe. Des devis sont demandés.

- La chapelle Gareau et l'appenti sont fortement dégradés
- Difficulté d'entretien des allées : revoir le revêtement au sol de l'ancien cimetière
- Jardin du souvenir : revoir implantation (entretien difficile autour des cavurnes)
- vérifier le règlement du cimetière concernant les plantations près des tombes
- Cérémonie du 21 Novembre en comité restreint dû à la crise sanitaire
- Bibliothèque : désherbage et fonctionnement en décembre
  - Explication quant au désherbage réalisé par Alexia et ses bénévoles
  - Rappel de la convention signée avec la Médiathèque Départementale de l'Orne
  - le 4 décembre, choix de livres auprès de la MDO par quelques Bretoncellois
  - drive à la bibliothèque à compter du 28 novembre
- Locaux vacants : proposition de locaux pour décembre : 6 la Booz, 2 La Grande Fosse (Exposito), la Grande Fosse (Lhoste)
 

Pour info, Madame Esnault Jacqueline contactée en novembre envisage de vendre
- Chemin Alloteau : Accord de M. Alloteau pour 600 €. Une enquête publique sera lancée l'année prochaine.
- les Décorations de Noël seront posées lundi 30 novembre
- Réunion de la commission environnement, la date sera fixée par Philippe Amchin prochainement

#### Date des prochaines réunions de conseil

- mardi 12 janvier 2021 19 h
- Vendredi 26 février 2021 à 19 h
- Vendredi 26 mars 2021 à 19 h
- Vendredi 23 avril 2021 à 19 h
- Vendredi 28 mai 2021 à 19 h

-